



## Autorité parental exculsive

Par **titiskahina**, le **23/12/2013** à **20:40**

Bonsoir,

Je voudrai des renseignements je sais que c'est difficile d'obtenir l'autorité parental exculsive . J'ai deja plusieurs jugement JAF , le dernier en date donner un droit de visite au pere de ma fille dans un point rencontre 1h30 le 1er samedi de chaque mois suite au harcèlement et violence qu'il m'a fait subir pendant 1 an ,hors il n'est jamais venu mais avais recommencer a venir quand bon lui semble et mon assistante sociale a saisi le juge des enfants et il ne s'est pas présenter suite a quoi la juge a mis en place une Assistance educative en milieu ouvert pour 1 an pour m'aider face a lui si il revené il faut savoir qu'il ne réside pas en france , il est marocain avec un titre de sejour espagnol.

Le 7/12/2013 il avait un droit de visite au point rencontre pour voir sa fille et en plus c'était l'anniversaire de notre fille il n'est pas venu mais il est venu a mon domicile j'ai du appelé la police à 2 reprise.

J'aimerais obtenir l'autorité parental exculsive pour toute ses raisons pour demenager et ne plus me sentir en danger ou qu'il enleve un jour notre fille , surtout que cela fait 14 mois que ma fille n'a pas vu son pere meme si j'ai tout fait pour qu'il fasse parti de sa vie la sa deviens tres compliqués meme l'educatrice a pu constaté son comportement .

Pensez vous que je puisse finir par obtenir l'autorité parental exculsive ?

Merci par avnce de vos réponses